

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET
ARRANGEMENT**

DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
(OMPI) conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et
au Protocole de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration :	BENELUX
II. Numéro de l'enregistrement international :	884518
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international :	FRESENIUS AG
IV. Toutes les procédures devant l'office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6a)i))	
V. Date de la déclaration :	09/10/2006